

3. TRIBUNE DU PUBLIC
ESPACE PRESSE

2. SALLE PLÉNIÈRE SALLE DES CHARBON SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
PAS PERDUS SALLE ROMANE

1. SALLE DU BULLETIN
WC

0. ← SALLE DE LA CITÉ
← BUVETTE

Secrétariat général du Grand Conseil

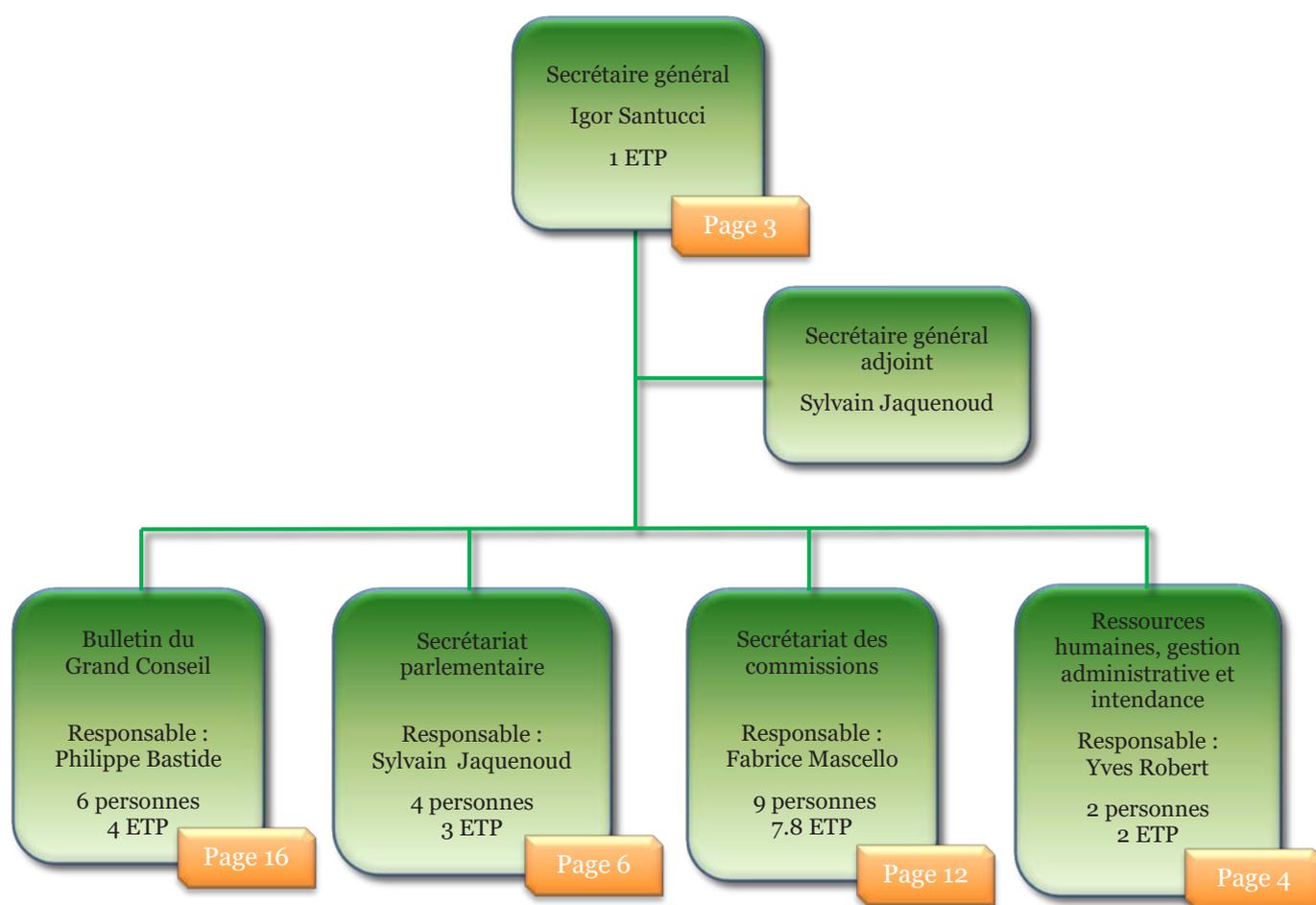


GRAND CONSEIL

Rapport d'activité 2017-2018

Organigramme

Sommaire



Le mot du Secrétaire général

« *Plenis velis* » (« *A pleines voiles* »)

Pour le Grand Conseil et son secrétariat, ces douze derniers mois ont été intenses, comme le prédisait la locution de Pétrone. La direction ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du service ont en effet été fortement sollicités par le début de législature, qui implique toute une série de nouvelles opérations, et par le projet Bleu-SIEL. Celui-ci vise à remplacer, dès 2019-2020, l'ancienne « jungle » des systèmes d'information Antilope et Safari.

Vous le vivez certainement au quotidien, la dématérialisation des échanges devient un enjeu majeur, même pour les parlements. Pleinement conscient de cet enjeu et déterminé à saisir les opportunités liées à la refonte d'Antilope, le Secrétariat général travaille à la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pour l'ensemble des acteurs parlementaires, à commencer par les député-e-s. Cette stratégie ambitionne de positionner le Grand Conseil vaudois comme un acteur clé, reconnu et crédible dans ce domaine au niveau intercantonal. Nos objectifs prioritaires pour les années à venir consisteront à développer une culture numérique au sein du Grand Conseil, à faire évoluer les contenus, processus et outils, et à mettre sur pied des formations pour faciliter la transition.

Dans la poursuite de ces objectifs, nous pouvons compter sur des initiatives et compétences remarquables au sein du service, de la Direction des systèmes d'information et de l'entreprise mandataire. L'intention du Secrétariat général est de faire émerger et de capitaliser sur ces ressources et compétences existantes, et de les valoriser dans une perspective future de réalisation de nouveaux projets. L'avenir est en préparation et plusieurs ressources s'y consacrent fortement, semaine après semaine, convaincues que les résultats seront à la hauteur des attentes.

En plus de son implication dans le projet précité, le Secrétariat général a poursuivi le développement de projets nouveaux, à commencer par la publication de l'ensemble de la collection du Bulletin du Grand Conseil depuis 1829 sur la plate-forme Scriptorium. Le Secrétariat des commissions a fait face à une importante charge de travail depuis début 2017, ce qui a conduit à en tirer des enseignements pour l'avenir et à faire preuve de créativité. Enfin, du côté du Secrétariat parlementaire, plusieurs procédures internes, au service des député-e-s, ont été revues afin de mieux coller à leurs besoins : gestion du courrier, gestion des invitations présidentielles, information par sms... La requête d'institution d'une commission d'enquête parlementaire a aussi représenté une charge de travail non négligeable.

On le voit à travers ces nombreuses réalisations, « un couteau a aiguisé l'autre ». C'est pourquoi, face à tant d'investissement de la part des collaboratrices et collaborateurs, j'exprime ici ma fierté de pouvoir compter sur une équipe performante et qui renvoie aux député-e-s la confiance placée en elle. Je lui témoigne ma profonde reconnaissance pour le travail accompli et les défis relevés par toutes les sections du service, ce qui constitue un important sujet de satisfaction. Cette période intense aura aussi fait ressortir la nécessité absolue de veiller à cultiver en permanence la communication interne au sein du service.

2017-2018 a été une étape marquante de l'histoire du Grand Conseil, étant donné que celui-ci a retrouvé son site et son bâtiment historiques, avec plusieurs innovations à la clé, comme l'ouverture de la Buvette. Alors que la première année de la législature est déjà derrière nous, il est important à nos yeux de remercier les député-e-s ainsi que toutes les autres parties prenantes et partenaires pour leurs suggestions d'évolution et leur soutien à nos côtés.

La locution initiale nous amène tout naturellement à souhaiter que le Grand Conseil et son service continuent à voguer en ayant le vent en poupe.

Igor Santucci,
Secrétaire général du Grand Conseil

Ressources humaines

Une année sous le signe de la nouveauté !

Le début de l'année 2018 a vu l'introduction du nouveau SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) destiné à remplacer l'ancien système de paie des collaborateurs de l'Etat. La mise en place de ce système a nécessité de nombreux et fastidieux contrôles de fiches salaires des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général par le responsable RH, les trois premiers mois de l'année, pour apporter les corrections nécessaires. Il est à noter que ce nouveau système n'a pas impacté les décomptes indemnités des députées et députés.

*Yves Robert,
Responsable RH et Administrateur gestionnaire*

Faits marquants 2017-2018

• Ateliers « FPA ! » pour les député-e-s

Si le Secrétariat général du Grand Conseil continue d'encourager la formation continue pour ses collaborateurs-trices, il a été décidé de proposer également divers modules à l'attention des député-e-s. C'est ainsi que sous l'appellation « Faites le Plein d'Acouet ! » se sont déroulés cette année deux ateliers de 45 minutes, en amont des séances plénières du Grand Conseil. Le premier module, animé par Me Jean-Luc Schwaar, Chef du Service Juridique et Législatif (S JL), s'est penché sur « L'élaboration d'un acte législatif et les amendements », alors que le second module, animé par M. Laurent Koutaïsoff, chef du Bureau d'Information et de Communication de l'Etat (BIC) portait sur « L'impact des réseaux sociaux sur le politique et conseils aux député-e-s pour gérer leur rapport aux médias ». Ces deux présentations ont chaque fois réuni une cinquantaine de député-e-s et ont donc connu un grand succès ! Il est prévu d'organiser entre 4 et 6 rendez-vous de ce type chaque année, en invitant également de « grands orateurs » pour quelques conférences sortant du cadre purement parlementaire.

• Engagement de stagiaires

Cette année, le Secrétariat général du Grand Conseil a initié une démarche inédite pour lui, à savoir l'engagement de stagiaires.

C'est tout d'abord en collaboration avec le Service de l'emploi (SDE) que nous avons pu engager, au sein du Secrétariat des commissions parlementaires, un assistant de rédaction pour une période de six mois. Il s'agit d'un demandeur d'emploi, actif dans le cadre du Programme d'Insertion (PI) destiné à tout bénéficiaire du revenu d'insertion (RI), évalué apte au placement, et suivi par l'Office régional de placement (ORP).

La démarche d'engagement s'est organisée en plusieurs étapes. En effet, une rencontre préalable entre le responsable du Secrétariat des commissions, une représentante du SDE et le soussigné responsable RH a permis de définir les besoins en tant que « service d'accueil », et non de service employeur... nuance importante ! Un descriptif de poste a été rédigé et le SDE s'est chargé de trouver un-e candidat-e correspondant au profil recherché. La procédure de recrutement s'est établie sur la base d'un taux d'activité de 70%, dont 60% au sein du service et 10% à l'extérieur, dans le cadre d'ateliers de recherche d'emploi organisés par l'ORP. La démarche a abouti après quelques semaines de recherche par le SDE, qui nous a proposé un candidat que nous avons reçu pour un entretien, et que nous avons ainsi pu engager.

Une fois le recrutement effectué, il s'agit de compléter un programme d'emploi temporaire fixant des objectifs professionnels (savoir-faire : rédiger, retranscrire, etc.) et personnels (savoir-être : autonomie, entraide, sens des responsabilités, etc.). Ce programme a valeur de « contrat » et les divers objectifs sont évalués et discutés en tripartite (stagiaire, service d'accueil et SDE) tous les 2-3 mois.

Il est utile de préciser que ces engagements via le SDE ne nécessitent aucun contrat ou autre autorisation du Service du personnel (SPEV) et n'engagent aucun frais financier auprès du service d'accueil. Il s'agit vraiment d'une collaboration « gagnant-gagnant », à savoir que le service permet à une personne en difficulté de recherche d'emploi de vivre une nouvelle expérience professionnelle, de se réinsérer dans le circuit du travail, d'ajouter une ligne à son CV et d'obtenir un nouveau certificat de travail.

Le travail d'encadrement et d'accompagnement par le responsable direct de la personne bénéficiant de la mesure est très important (séances bilatérales hebdomadaires, suivi des missions et des objectifs, rédaction de rapports d'évaluations) et nécessite un important investissement personnel.

Enfin, il est important de noter que l'emploi temporaire vise d'une façon prépondérante les intérêts du participant et ne saurait pallier les problèmes d'organisation du service d'accueil, raison pour laquelle les postes doivent être surnuméraires ; d'ailleurs, dans le cadre de la mesure, le stagiaire peut quitter le service sans préavis s'il retrouve un emploi. Cela n'a malheureusement pas été le cas pour la personne que nous avons accueillie cette année, mais il est certain que l'enrichissement apporté par cette expérience nous amènera à la reconduire.

Entre temps, c'est un stagiaire de l'UNIL qui a rejoint le Secrétariat général au mois d'août, pour une période de six mois... et c'est une autre histoire qui débute et qui trouvera sa place dans notre prochain rapport d'activité !

Chiffres clés 2017-2018

- **Effectif 17,8 ETP** (7 plein temps, 15 temps partiels)

Le Secrétariat général du Grand Conseil compte **22 collaborateurs-trices** (14 hommes et 8 femmes) ventilés sur 17.8 ETP ; s'y ajoute un apprenti employé de commerce de première année formé depuis août 2018, M. Aleksandar Gavric (*photo*), qui succède ainsi à notre précédente apprentie, Mme Melany Pinto, qui a terminé sa formation avec l'obtention de son CFC en juin de cette année (qu'elle soit ici encore félicitée !) et qui a quitté le service à mi-août, à l'issue de son contrat.



- **Comparaison salaires / indemnités députés à fin 2017 :**



■ Jetons séances plénières	46%
■ Jetons séances commissions	20%
■ Salaires SGC	34%

Secrétariat parlementaire

- **SIEL, épisode IV**
- **Nouveaux locaux, nouvelle législature, nouveau Grand Conseil**

Que peut donner la combinaison de la mise en service d'un nouveau Parlement le 2 mai 2017, l'ouverture d'une nouvelle législature le 27 juin 2017, et l'arrivée d'un seul coup de 54 nouveaux membres du Grand Conseil sur 150, sans compter un renouvellement déjà très important au cours des dix-huit derniers mois de la législature précédente ?

Réponse : une année pleine de découvertes, d'ajustements, de nouveautés, d'adaptations, d'évolutions, de changements, de façon à répondre au mieux à la réalité du terrain et aux attentes des député-e-s. Nous vous en présentons une partie ci-après.

L'autre élément marquant a été le véritable démarrage du projet SIEL. « SIEL, épisode IV », écrivons-nous en titre, car c'est la quatrième fois que nous évoquons cet objet dans le rapport d'activité. Et, comme dans Star Wars, après une première trilogie – consacrée aux travaux préparatoires – est venu le temps de la seconde trilogie, celle de la réalisation et de la concrétisation du projet. Nous vous en parlons plus loin.

Le Grand Conseil vaudois n'est pas soumis aux attaques contre la démocratie que connaît le Sénat intergalactique, le Chancelier n'a pas de visées impériales, et la Force de toujours améliorer ses prestations est avec le Secrétariat parlementaire comme avec l'ensemble du Secrétariat général.

*Sylvain Jaquenoud,
Secrétaire général adjoint et responsable du Secrétariat parlementaire*

Faits marquants 2017-2018

• **Retransmission des séances plénières du Grand Conseil**

En septembre 2017, la chaîne yverdonnoise de télévision régionale MaxTV a annoncé son renoncement avec un effet quasi immédiat à retransmettre en direct les séances du Grand Conseil. Un accord a pu être trouvé avec la nyonnaise NRTV, qui a repris le flambeau dès le 6 mars 2018, toujours sans frais pour le Grand Conseil. Notons aussi que dans l'intervalle, les séances ont continué à être visibles en direct (<http://www.sonomix.ch/live/gcvd>) et continuent à l'être.

• **Améliorations apportées au Parlement et à ses espaces**

Comme dans tout bâtiment neuf, des points d'amélioration ont été identifiés au cours des premiers mois d'utilisation et il leur a été donné suite dans toute la mesure du possible. Une action emblématique a été la pose de véritables portes permettant de séparer, y compris sur le plan acoustique, les deux parties de la Buvette, de façon à autoriser l'utilisation de la partie du fond comme salle de séance. Parmi de nombreuses autres mesures, des équipements ont aussi été acquis pour la terrasse (mobilier, parasols), les salles de commission (petit mobilier, machines à café), la Salle plénière (petit mobilier), etc.

- **Parlement sans papier**

La dernière étape en date de l'abandon du papier est entrée en vigueur avec le nouveau décret sur les indemnités en début de législature. Seuls des documents très particuliers, comme le budget ou les comptes, sont encore matériellement remis aux député-e-s. La réflexion est en cours, dans le cadre du projet SIEL, par rapport aux dépôts d'interventions parlementaires et aux amendements.

- **Nouvelle conception de la planification des séances**

Après une longue période extrêmement calme, qui a même conduit le Bureau du Grand Conseil à annuler des séances plénières, la dernière année de la législature précédente a vu le Conseil d'Etat transmettre au Grand Conseil en très peu de temps un nombre impressionnant de projets de loi, dont plusieurs d'une ampleur et d'une complexité particulières et susceptibles de provoquer des débats politiques intenses. Il s'en est suivi un « encolonnement » important et, du coup, l'accumulation de quelques centaines d'objets (dont beaucoup de réponses à des interpellations et de rapports suite à des postulats) auxquels le Conseil d'Etat a répondu, mais que le Grand Conseil n'a pu traiter, occupé qu'il était à donner la priorité aux projets de loi de l'Exécutif. Le Bureau a dès lors décidé d'accepter une requête des président-e-s des groupes politiques. Depuis mars 2018, la planification à deux ou trois semaines des séances plénières contient l'indication des objets et départements qui seront priorisés pendant cette période. On cherche aussi, dans toute la mesure du possible, à traiter rapidement un objet qui a été mis une première fois à l'ordre du jour, en le remettant au programme s'il n'a pu être traité du premier coup. Notons enfin que, en cet automne 2018, la phase d'accumulation d'objets semble s'être terminée.

- **Assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP)**

Le canton de Vaud a été l'hôte de cette assemblée les 10 et 11 novembre 2017, organisée par le Secrétariat parlementaire. La SSP (<http://sgp-ssp.net/francais>) est un organe qui a la particularité de réunir des élus au sein de législatifs, des collaborateurs de secrétariats de parlements et des chercheurs et spécialistes dans ce domaine, et ce en intégrant les trois niveaux institutionnels, Confédération, cantons et communes. La rencontre a connu un succès exceptionnel, avec plus de 130 participants. Le nouveau Parlement vaudois était évidemment au centre de l'attention. La partie officielle a vu une table ronde, consacrée au thème « La haute surveillance des tribunaux : rôles et compétences du Parlement », réunir un plateau de très haut niveau, avec M. Bernard Bertossa, ancien Procureur général de la République et Canton de Genève et ancien Juge au Tribunal pénal fédéral, M. Andreas Lienhard, Professeur ordinaire de droit constitutionnel et administratif à l'Université de Berne et directeur du projet de recherche du FNS « Fondements d'un bon management de la justice en Suisse », M. Adrian Urwyler, président du Conseil de la magistrature du Canton de Fribourg et président de la II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal et M. Raphaël Mahaim, docteur en droit et avocat, député au Grand Conseil vaudois et ancien vice-président de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal.



- **Site internet du Grand Conseil**

Le Secrétariat parlementaire a dû conduire les opérations de passage de l'ancien au nouveau site internet de l'Etat de Vaud, comme tous les autres services de l'administration cantonale. « A dû », car force est d'admettre que la structure et l'ergonomie imposées ne correspondent pas forcément toujours aux besoins spécifiques du Grand Conseil. Un gros travail a donc été effectué pour chercher la présentation la plus adéquate possible. Cette question devra être reprise lors de la mise en service de SIEL, qui verra la fonction actuelle du site internet d'instrument d'envoi de documentation aux député-e-s perdre de son importance.

- **Journées du patrimoine**

Au vu de l'énorme succès public lors des portes ouvertes de la journée d'inauguration du 14 avril 2017, le Parlement vaudois a participé aux Journées du patrimoine 2017, idéalement consacrées au thème « Héritages du pouvoir », les 9 et 10 septembre 2017. Il a ainsi ouvert ses portes pendant deux journées entières et connu à nouveau une affluence massive.

- **Visites publiques du Parlement**

Depuis juin 2018, une visite à la demande du Parlement vaudois a été ajoutée à l'offre des visites guidées touristiques de Lausanne (www.lausanne-a-pied.ch).



- **Noël du Grand Conseil**

Le Secrétariat général a proposé, le Grand Conseil siégeant désormais dans ses propres murs et dans des espaces plus adéquats, de renouveler le moment destiné à marquer de manière conviviale la fin de l'année civile et l'approche des fêtes. Un moment de musique, proposé dans la Salle plénière à l'issue de la dernière séance de l'année, a vu des étudiant-e-s de la Haute école de musique enchanter l'assemblée. Puis, après la traditionnelle revue, tenue dans les Pas perdus, tout le monde s'est retrouvé à la Buvette pour un repas, loin des habituelles lignes de partage politiques.

- **Inauguration du Château restauré**

Une aide importante a été apportée à l'organisation de cette manifestation, qui s'est déroulée le 14 juin 2018 et qui a vu la partie officielle se dérouler dans les Pas perdus du Parlement vaudois.

SIEL – Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif

Le projet SIEL, pour mémoire, est un projet informatique d'une ampleur exceptionnelle. Il a pour mission première de remplacer l'application Antilope, qui remonte aux années 1990, ainsi que Safari, qui est une réplique partielle d'Antilope destinée aux député-e-s. Antilope est, par la force des choses, toujours au cœur du travail des états-majors de l'administration cantonale, mais est devenue totalement obsolète ; quant à Safari, le nombre des député-e-s qui l'utilisent vraiment encore se compte probablement sur les doigts des deux mains dans le meilleur des cas.

Les député-e-s, précisément, seront intégrés dans SIEL, contrairement à ce qui prévalait avec Antilope. SIEL deviendra l'instrument incontournable pour l'activité du Grand Conseil. **La totalité des documents qui parviennent actuellement aux député-e-s par courrier électronique, par le site internet du Grand Conseil ou par la plate-forme sécurisée Confluence seront dorénavant et presque exclusivement fournis via SIEL : dépôts,**

rapports de commissions, réponses du Conseil d'Etat, EMPL et EMPD, ordres du jour et convocations, procès-verbaux, etc. Les dépôts d'interventions parlementaires se feront également par ce canal, moyennant une probable phase transitoire où les dépôts papier seront encore possibles, et des réflexions sont en cours pour examiner jusqu'à quel point les amendements pourraient être également gérés de cette manière. Les décomptes d'indemnités seront eux aussi fournis en ligne.

Après de longs travaux préparatoires, l'élaboration d'un cahier des charges, un appel d'offres, la sélection d'un mandataire et le vote d'un décret octroyant le budget nécessaire à la réalisation du projet, les travaux concrets ont pu commencer à partir de décembre 2017. Ils battent actuellement leur plein.

Vu son rôle de cœur du Secrétariat général du Grand Conseil, le Secrétariat parlementaire est très fortement impliqué dans le projet. Pendant sa durée, l'équivalent d'un poste à plein temps supplémentaire a été engagé, sur le budget du projet, au sein du Secrétariat général. 20% sont destinés à assurer la participation du Secrétariat des commissions ; les 80% restant ont permis de renforcer fortement deux fonctions au sein du Secrétariat parlementaire. L'informaticien du Grand Conseil et du Secrétariat général a vu son taux d'activité passer de 60 à 100% ; il est le responsable opérationnel du projet pour l'ensemble du service. Et l'une des secrétaires parlementaires a augmenté son taux de 50 à 90%, de façon à permettre à sa collègue de dégager elle aussi 40% de son temps pour le projet.

Leur travail consiste, module après module et sur un rythme très soutenu, à concevoir concrètement le futur SIEL, en exploitant au mieux les possibilités qu'offre aujourd'hui l'informatique au sens large. Pour ce faire, ils travaillent en ateliers, dans des compositions variables suivant les modules, avec d'autres représentants des services utilisateurs de l'administration cantonale (principalement la Chancellerie d'Etat et les secrétariats généraux des départements), une équipe de la Direction des systèmes d'information et une autre équipe de l'entreprise mandataire.

A ce travail, certes de base, mais déjà extrêmement conséquent s'ajoutent trois problématiques qui doivent être pensées en parallèle au projet, en lien avec celui-ci et au fur et à mesure de son avancement. Il s'agit : du « record management » (toute la problématique de l'archivage électronique), de la migration du contenu accumulé en vingt ans dans Antilope, et de l'accompagnement au changement à destination des différentes populations d'utilisateurs, en particulier des député-e-s.

De leur côté, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint sont également engagés, le premier assurant la responsabilité stratégique du projet pour le service et étant membre du Comité de pilotage, le second en participant également aux séances du COPIL et en accompagnant les travaux sur certains modules.

On a évoqué plus haut à quel point SIEL impactera le travail quotidien des député-e-s dans leur mandat. Une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information, composée de cinq commissaires, suit désormais les travaux. Elle est présidée par M. le député Etienne Räss, également membre du Bureau du Grand Conseil. Une attention toute particulière est d'ores et déjà portée à la manière dont les membres du Grand Conseil seront formés sur le nouvel outil afin qu'il déploie tous ses effets comme progrès important et non comme frein.

Chiffres clés 2017-18

- **150 député-e-s**

Le Secrétariat parlementaire a procédé, en 2017-2018, aux nombreuses opérations liées à 4 démissions au sein du Grand Conseil.

- **7 groupes politiques**

Le nombre de groupes politiques est resté le même pour cette nouvelle législature. Le Grand Conseil a connu, en 2017-2018, des modifications de la force de certains groupes politiques, en raison des départs de leur groupe respectif pour un statut d'indépendant de MM. les députés Pierre Zwahlen (ex-SOC) et Michel Miéville (ex-UDC), ainsi que de la démission de M. le député Manuel Donzé, membre du groupe PDC – Vaud Libre, remplacé par Mme la députée Graziella Schaller, membre du groupe vert'libéral.

- **43 séances plénières**

Le Secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par le secrétariat sis à côté de la Salle plénière. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant **189** heures en tout.

- **1238 points à l'ordre du jour**

Au cours de l'année, pas moins de 1238 points ont été portés à l'ordre du jour des 43 séances du Grand Conseil – certains à plusieurs reprises, soit pour un deuxième, voire un troisième débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé, la liste des objets en attente de traitement, qui permet également l'élaboration des planifications à deux ou à trois semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés.

- **501 objets déposés**

Pour chaque objet, le Secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme la création dans Antilope, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

113 questions orales **22** simples questions

217 interpellations **9** déterminations (adoptées)

65 postulats **54** motions

4 postulats issus de motions transformées (non comptabilisés dans le total de 501)

5 initiatives **15** résolutions

1 requête d'institution de commission d'enquête parlementaire

- **19 séances du Bureau**

Le Secrétaire général et son adjoint, ainsi que les secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau.

- **176 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions**

Le Secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le Secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les secrétariats généraux des départements. En 2017-2018 :

103 commissions ad hoc ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème

62 objets ont été confiés par le Bureau à une commission thématique

11 objets ont été transmis à une commission de surveillance

- **46 envois électroniques de documents aux députés**

Chaque semaine, un important envoi se fait aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, limitant ainsi l'usage du papier à des cas exceptionnels.

- **20 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence**

- **11 décomptes d'indemnités des député-e-s**

Chaque mois, le Secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2017-2018, le montant total s'est élevé à CHF 4'878'616.30, décomposé comme suit :

indemnités annuelles aux groupes politiques :	CHF 355'000.-
séances plénières :	CHF 2'972'700.-
séances du Bureau et des commissions :	CHF 1'098'760.-
frais administratifs et informatiques :	CHF 120'000.-
frais de transport :	CHF 332'156.30



Secrétariat des commissions

« Mais à quoi s'occupent les secrétaires de commissions quand ils ne sont pas en séance ? »

Cette question occupe ponctuellement, mais légitimement, les esprits des député-e-s et a donné lieu depuis quelques années à diverses analyses et statistiques pour mieux comprendre le travail des secrétaires de commissions en général et les prestations fournies par ceux-ci en particulier. De ces réflexions, sont notamment nés des outils d'aide à la fixation de tâches, comme le « calibrage », ou encore des modifications organisationnelles visant à optimiser la flexibilité et l'adaptabilité des secrétaires, comme l'annualisation du temps de travail.

Dans ce contexte, la COGES, dans son rapport 2017, s'est interrogée sur la possibilité de réduire le ratio 1 heure de séance / 8 heures de rédaction pour les objets simples et sans enjeux politiques. Cette observation a donné l'occasion à la section des commissions parlementaires de mener une nouvelle statistique tenue durant le premier trimestre 2018 et d'en présenter le fruit au Bureau du Grand Conseil. Les résultats de cette analyse ainsi que divers commentaires sont développés ci-après et confortent un constat établi, en 2015 déjà : ce ratio de 1 / 8 correspond, d'une part, à une norme reconnue au niveau suisse et permet, d'autre part, de garantir le juste équilibre entre efficience des secrétaires et qualité des prestations.

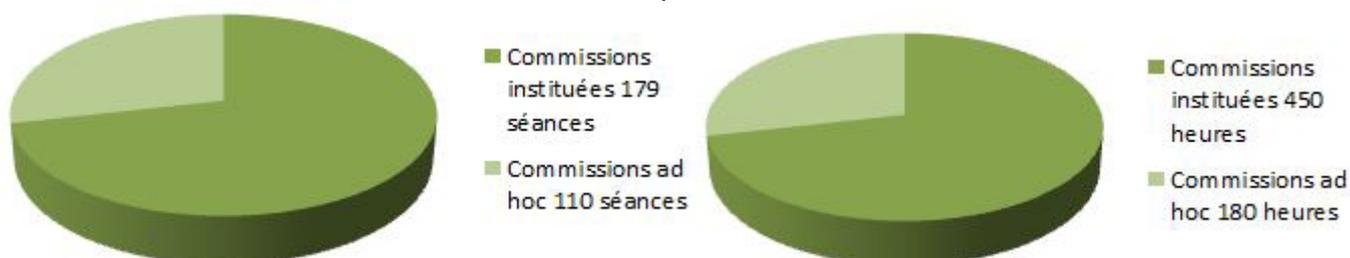
Les autres pages de ce chapitre fournissent au lecteur les habituelles données statistiques, détaillent deux collaborations entre commissions et finalement mettent en exergue l'activité intense de la Commission de présentation.

Fabrice Mascello,
responsable de la section des commissions

Chiffres clés de l'année 2017 – 2018 (comparatif avec 2016 – 2017)

289 séances (contre 278 en 16 – 17), toutes commissions confondues, dont 179 (154) pour les commissions instituées (surveillance et thématiques) et 110 (124) pour les commissions ad hoc.

Plus de 630 (590) heures de séances, toutes commissions confondues, dont environ 450 (360) pour les commissions instituées et environ 180 (230) pour les commissions ad hoc. Les séances de commissions les plus longues ont duré 8h ; les plus courtes moins d'une demi-heure.



Les commissions les plus actives...

...en termes d'heures de séances cumulées : la Commission de présentation avec 65 heures.

...en termes de nombre de séances : la Commission des finances avec 18 séances.

Activité particulière des commissions instituées

Le Secrétariat des commissions peut être amené à fournir un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent bien entendu l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de séances. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge des commissions peuvent fournir certaines prestations plus spécifiques telles que l'organisation d'auditions, la gestion de la documentation fournie par les services, la recherche documentaire, la rédaction de documents (synthèse, etc.), la rédaction de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapport, toujours en étroite concertation avec les présidences de commissions concernées et parfois dans des délais restreints. Ci-après, trois exemples d'activités particulières se concentrant 1) sur une collaboration découlant d'un mandat du Bureau du Grand Conseil, 2) sur l'activité liée à des procédures d'élections et finalement 3) sur un nouveau mandat entre deux commissions.

1) Commissions de gestion (COGES) et des visiteurs du Grand Conseil (CVGC)

En septembre 2017, suite à un courrier signé de 62 personnes détenues, adressé à la présidente du Grand Conseil et à la cheffe du Département de la sécurité et des institutions (DIS), une demande d'institution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) sur la gestion du Service pénitentiaire (SPEN) a été déposée. Le Bureau du Grand Conseil a alors mandaté la COGES et la CVGC pour rendre compte de la situation aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO).

Outre de nombreux entretiens et visites effectués par chaque commission (94 auditions et entretiens au total), elles ont activement collaboré. Ainsi, elles ont notamment tenu 4 séances de coordination, dont 1 avec une délégation du Bureau du Grand Conseil, pour faire le point sur l'avancée des travaux et échanger des informations issues des compétences propres à chaque commission. Elles ont chacune produit un bref rapport annexé au Rapport du Bureau du Grand Conseil sur l'institution de la CEP. La COGES a également publié un rapport spécifique plus conséquent comportant 4 observations adressées au Conseil d'Etat.

La collaboration entre les deux commissions a été fructueuse. Elle s'est déroulée en toute transparence et dans le respect des prérogatives de chacune. Leurs rapports témoignent de l'important travail qu'elles réalisent, lequel ne peut toutefois pas toujours être rendu public.

2) Commission de présentation (CPRT)

Cette année a vu le renouvellement des autorités judiciaires, puisque le Grand Conseil élit, pour 5 ans, au début de la législature politique, les juges, les juges suppléants au Tribunal cantonal, au Tribunal neutre, les assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales et le Procureur général sur préavis de la CPRT.

Dans sa nouvelle composition pour la législature 2017-2022, la commission a établi les préavis des magistrats suivants en prévision de leurs élections au Grand Conseil :

- 44 juges au Tribunal cantonal ;
- 7 juges suppléants au Tribunal cantonal ;
- 5 juges au Tribunal neutre ;
- 1 des 2 juges suppléants au Tribunal neutre ;
- le Procureur général ;
- 40 assesseurs de la Cour de droit administratif et public ;
- 19 des 20 assesseurs de la Cour des assurances sociales.

Ce travail a nécessité 15 séances totalisant plus de 70 heures d'auditions et de discussions entre le 5 juillet 2017 et le 13 juin 2018. Pour mener à bien sa tâche, la commission a pu s'appuyer sur un certain nombre de documents émanant principalement du Tribunal cantonal comme

diverses statistiques et notes couvrant l'activité de ses juges et suppléants, et des assesseurs pour la législature 2013-2017. De surcroît, la commission a examiné les dossiers des personnes requérant une élection ; dossiers comprenant, à tout le moins, une lettre de motivation, un curriculum vitae, un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites et actes de défauts de biens.

A noter que ce processus se poursuit à l'automne 2018 avec les élections complémentaires des derniers magistrats à nommer, afin de compléter les effectifs des institutions susmentionnées.

3) Commissions thématique des systèmes d'information (CTSI) et des finances (COFIN)

En 2018, la COFIN a mandaté, pour la première fois et à titre d'essai, la CTSI pour l'examen des comptes 2017 de la Direction générale des systèmes d'information (DSI). Cette collaboration permet d'avoir une vue plus complète et approfondie des comptes de la DSI, en lien avec l'analyse du budget informatique qui est déjà régulièrement confiée à la CTSI.

La commission a entre autres demandé que la DSI établisse un « cockpit », outil permettant un suivi de tous les projets d'investissement, c'est-à-dire des EMPD en cours. Les indicateurs figurant dans ce « cockpit » ont notamment permis à la CTSI d'analyser les montants engagés à la fin de l'année 2017, le « reste à faire » estimé, le pilotage et la gestion des risques, les principaux jalons y compris la date prévue de mise en production des objets votés par le Grand Conseil.

La CTSI s'est réunie à deux reprises en séance plénière, une fois pour la présentation des comptes par la DSI et une seconde fois pour discuter et approuver le projet de rapport remis à la COFIN. En outre, une délégation composée du président, du vice-président et de trois membres a préalablement rencontré le chef de la DSI et son chef des finances pour définir le périmètre et la granularité du contrôle des comptes ; elle s'est revue une seconde fois pour déterminer les points importants devant figurer au rapport.

Dans ses conclusions à l'attention de la COFIN, la CTSI a notamment souligné que les comptes informatiques (de fonctionnement) sont gérés dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui est maîtrisée et parfaitement respectée. La DSI travaille par réattributions au sein de cette enveloppe. A l'avenir, la CTSI souhaite recevoir une liste des projets urgents et exceptionnels qui ont mobilisé des ressources durant l'année, alors qu'ils ne figuraient pas au budget initial.

Suite à ce premier mandat, la CTSI voit du sens à couvrir le budget et les comptes de la DSI et souhaite que cette démarche soit pérennisée pour les prochains exercices.

Prestations fournies par le Secrétariat des commissions parlementaires

Dans son rapport de gestion 2017, la COGES s'est interrogée sur la possibilité de réduire le ratio 1 heure de séance / 8 heures de rédaction pour les objets simples et sans enjeux politiques. Cette remarque a donné l'occasion à la section des commissions parlementaires de présenter au Bureau du Grand Conseil, en septembre 2018, un état des lieux des prestations fournies séquencé en trois parties : d'abord le résultat et le rappel d'une double analyse statistique (2015 et 2018), puis l'explication des ratios et, enfin, un point de situation sur les solutions déjà en place et les pistes de réflexion.

- **Statistiques en 2015 et en 2018**

Menées durant le premier semestre 2015 et de manière exhaustive, ces statistiques ont permis, pour la première fois, de fixer le ratio heure de séance / heures de rédaction à 1 / 8. Ce chiffre a été considéré, la même année, comme une norme admise par divers intervenants sur ce thème dans le cadre d'un forum de discussion de la Société suisse des questions parlementaires. Ce paramètre a été complété par un autre ratio concernant les activités annexes d'appui administratif (organisation des séances, gestion de la documentation, etc.) et technique (recherches, appui à la

présidence, lecture préparatoire, rédaction de projet de rapports, etc.) qui ont fait apparaître un ratio de 1 heure de séance pour 3 heures d'appui. Soit, en cumulant ces deux données, un ratio complet moyen de 1 / 11.

Dans le contexte précité du questionnement de la COGES, de nouvelles statistiques, mais cette fois aléatoires, ont été tenues durant le premier trimestre 2018 et ont confirmé le ratio complet moyen de 1 / 11 précité.

- *Explication des ratios*

Ces deux analyses statistiques ont également permis de mettre en lumière le fait que ces ratios moyens de 1 / 8 et 1 / 3 trouvent leur fondement dans une multitude de situations différentes où les deux ratios peuvent connaître une forte variation, tant à la hausse qu'à la baisse. Les raisons de ces différences parfois significatives se justifient par le cumul de divers paramètres impactant le résultat. On pense notamment, pour le ratio heure de séance / heures de rédaction : à l'expérience du secrétaire, à la connaissance et à la complexité du sujet, à la clarté des débats et des orateurs, aux demandes subséquentes de la présidence, etc. Pour le ratio heure de séance / heures d'appui, d'autres éléments peuvent aussi influencer le résultat, comme le lieu de la séance, sa préparation en amont avec l'ordre du jour, l'organisation d'auditions, la rédaction d'un communiqué de presse, la rédaction de courriers ou encore l'établissement de tableaux-miroir.

- *Solutions en place et pistes de réflexion*

Malgré cette constance positive, la section des commissions parlementaires, avec les différentes instances qui l'entourent (direction du service et Bureau du Grand Conseil), continue de réfléchir à améliorer l'efficacité de ses prestations. Parmi les solutions déjà en place, on peut citer : la flexibilité organisationnelle des secrétaires, l'annualisation du temps de travail, la mise en place de suppléances et pour les objets importants de binômes, le « calibrage » des prestations à fournir par le Bureau, la prise en compte du sort final des notes de séance et/ou du procès-verbal (pour un rapport ou pour de la documentation interne à la commission), la collaboration ponctuelle avec les rédacteurs-trices du Bulletin du Grand Conseil, l'engagement momentané d'auxiliaires et de stagiaires, etc.

En ce qui concerne les diverses pistes de réflexion, mentionnons : l'organisation future d'une rencontre entre secrétaires de commissions des Parlements romands (échange d'expériences) et la simplification des travaux sur les prises en considération de certains objets (double passage en commission unique en Suisse).

- *Conclusions*

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, à la question de la COGES qui s'interrogeait sur la possibilité d'abaisser le ratio de 1 / 8, nous avons l'avantage de pouvoir apporter une double réponse positive : oui, il est possible de l'abaisser, et c'est même déjà le cas pour certains objets quand les paramètres précités se complètent de manière opportune.

Dans un monde politique sans cesse en mouvement, l'adaptabilité des services du Parlement n'est pas un vain mot. La section des commissions parlementaires n'y fait pas exception et répond, dans la mesure de ses capacités, à ce besoin de flexibilité, tout en continuant ses réflexions pour l'avenir. Le ratio de 1 / 8 est une norme reconnue qui correspond à un gage de qualité des prestations fournies par des secrétaires généralistes devant pouvoir s'adapter à n'importe quel thème.

Bulletin du Grand Conseil

Trois ans, trois projets d'envergure

Après le rattrapage de la publication de la législature 2007-2012 et la numérisation de la collection du Bulletin du Grand Conseil durant ces deux dernières années, la section du Bulletin du Grand Conseil a mis à profit les douze derniers mois pour finaliser un partenariat avec le portail Scriptorium de la Bibliothèque cantonale universitaire. Dans l'enquête de satisfaction réalisée par le Secrétariat général en décembre 2015, outre la numérisation des anciens tomes du Bulletin, 86% des député-e-s sondé-e-s souhaitaient en effet accéder à un moteur de recherches efficace. Depuis le début du mois de septembre de cette année, c'est désormais chose faite : il est possible de procéder à des recherches en ligne dans tous les bulletins depuis 1829. Pour ce rapport d'activité, nous avons choisi de nous concentrer sur ce projet, aboutissement des efforts consentis par notre section durant les trois dernières années.

Bien entendu, parallèlement à ce chantier, les rédacteurs-trices du Bulletin ont continué à assumer les tâches qui historiquement leur incombent — rédaction des débats et publication en ligne et sur format papier — mais aussi quelques autres.

*Philippe Bastide,
responsable du Bulletin du Grand Conseil*

- **Le portail [Scriptorium](#)**

Entre la première présentation du projet de numérisation au Bureau du Grand Conseil et la mise en ligne effective sur Scriptorium des volumes numérisés du Bulletin, presque trois ans se sont écoulés. Après avoir obtenu le feu vert du Bureau, la section du Bulletin, consolidée par une auxiliaire engagée pour 24 mois, a patiemment constitué un corpus complet de quelque 500 tomes puisés dans plusieurs collections en sa possession. Il s'en est suivi un laborieux travail de contrôle de la complétude et de la qualité des volumes scannés.



Passer en revue, une à une, quelque 500'000 pages — dont les plus anciennes ont presque deux cents ans — réserve forcément quelques surprises : pages manquantes, abimées ou inversées, encre effacée, etc. Un important travail a également été accompli pour que corresponde la pagination des tomes aux tables des matières et index généraux établis par d'anciens rédacteurs au cours des siècles derniers. De plus, des signets ont été implémentés pour rendre chaque séance accessible individuellement à l'intérieur d'un volume ; ils seront utilisables lors d'une prochaine mise à jour du portail.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le Bulletin du Grand Conseil a ainsi rejoint le catalogue des nombreux quotidiens, périodiques et annuaires statistiques vaudois hébergés sur le portail Scriptorium. Ce dernier, outre une ergonomie particulièrement bien pensée, propose un moteur de recherches efficace permettant facilement de retrouver une séance spécifique du Grand Conseil, un objet ou un mot-clé.

Béotiens en matière de numérisation au début du projet, les rédacteurs du Bulletin ont rapidement cherché l'appui de « ceux qui savent ». Par le biais de ce rapport d'activité, nous tenons ainsi à remercier M. Jérôme Guisolan, des Archives cantonales vaudoises, qui a été d'une aide précieuse au moment de définir les standards de numérisation, ainsi que MM. Silvio Corsini et Théophile Naito, de la Bibliothèque cantonale universitaire, pour leur accompagnement sans faille, lors de la migration des tomes vers Scriptorium. Conjointement aux efforts fournis à l'interne, le rapprochement avec ces deux institutions nous a permis de tenir les engagements pris devant le Bureau, tout en respectant les délais impartis.

- **SIEL**

Comme pour les autres sections, un représentant du Bulletin a participé aux différents ateliers SIEL, particulièrement à ceux dévolus à la retranscription. Echaudés par les échecs successifs de deux programmes — FST et Publishware — censés automatiser la publication du Bulletin, nous y sommes allés circonspects. Néanmoins, les premiers retours sont très encourageants : si la publication se fera, comme aujourd'hui, à l'aide d'un logiciel de Publication assistée par ordinateur (PAO), la collecte des documents annexes — textes déposés, rapports de commission, présences, votes nominaux, etc. — devrait être grandement facilitée. Par ailleurs, il devrait être possible, comme par le passé, de réunir en un seul et même volume les travaux du Grand Conseil et les textes émanant du Conseil d'Etat.

- **Collaboration avec la section des commissions**

Une de nos rédactrices poursuit sa collaboration commencée l'année dernière avec la section des secrétaires de commissions. Sporadiquement, à raison de 20 %, elle leur prête main-forte pour la prise de notes de séances. Cette collaboration est prometteuse et un bilan sera établi à l'intention de la Direction afin d'en mesurer les avantages et défis.

- **« FPA ! », foot, etc.**

Une autre rédactrice continue à œuvrer dans le groupe de travail « Faites le Plein d'Acouet ! » et notre section a mis sur pied un atelier, qui aura lieu en novembre, pour sensibiliser les député-e-s à l'utilisation de Scriptorium. Un de nos rédacteurs, par ailleurs gardien de foot émérite, a également repris l'intendance du « FC Grand Conseil ». Toutes ces actions représentant une ouverture bienvenue vers les autres sections et l'extérieur, permettent de cultiver la dimension liée aux contacts. Enfin, les compétences en PAO de notre section ont une nouvelle fois été mises à profit pour la mise en page de ce rapport d'activité.



GRAND
CONSEIL

BIENVENUE

GRAND
CONSEIL
PRÉSENTATION

13

Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6 - 1014 Lausanne
Octobre 2018